

FICHE D'INSCRIPTION 2025 - 2026

Du 15 Septembre 2025 au 07 juin 2026

Informations concernant l'élève

Nom : Date de naissance :
 Prénom : Adresse :
 Tel en cas urgence :
 Adresse mail :
 Profession/Statut :

Informations concernant les parents (pour les mineurs)

Nom du père : Nom de la mère :
 Tel en cas urgence : Tel en cas urgence :
 Adresse mail : Adresse mail :
 Profession : Profession :
 Adresse : Adresse :

Autorisation de sortie

J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de danse

☐ oui ☐ non

Pièces à joindre en début d'inscription

- La fiche d'inscription ci-dessus dûment remplie et le règlement intérieur approuvé et signé.
- Un certificat médical d'aptitude à la danse datant de moins de 3 ans.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile avec garantie accidents.
- Le paiement complet annuel **uniquement** par chèque(s) ou espèces incluant :
 - 20 € d'adhésion annuelle
 - 15 € de location costume par chorégraphie en liquide à transmettre au moment de l'inscription pour le gala danse 2026
 - 3 € d'adhésion en liquide (seulement pour les élèves du Palabre)

Echelonnement du règlement possible : chèques donnés en début d'inscription non restituables et encaissés chaque début de mois.

Conditions particulières

Le règlement intérieur ci-dessous doit être conservé par l'élève ou les parents le cas échéant.

Le paiement de l'adhésion implique que l'élève ou ses parents (pour les mineurs) ont lu et approuvé le règlement.

En signant la fiche d'inscription :

- j'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à fournir les pièces nécessaires à l'inscription,
- j'autorise l'association « Le Corps Subtil » au droit à l'image de l'élève pour la communication (flyer, site web, cours, stages, spectacles...),
- l'élève s'engage à suivre les cours régulièrement et à participer au spectacle,
- l'élève s'engage à participer aux cours dans une tenue indiquée par la professeure.

Nom du signataire (responsable légal) :

A Aubenas, le :

Signature précédée de la Mention "lu et approuvé"

REGLEMENT INTERIEUR - RESPONSABILITES

Déroulement des cours

1. Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
2. L'école se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'horaire d'un cours. Le créneau horaire de remplacement ou de rattrapage sera communiqué à l'avance.
3. L'élève s'engage à suivre avec assiduité les cours pendant l'année scolaire.
4. La présence aux cours et aux répétitions de fin d'année scolaire est indispensable et obligatoire pour le bon déroulement du spectacle.
5. Les élèves doivent arriver au moins 5 minutes avant le début du cours, prêts et habillés en tenues imposées proche du corps, cheveux tirés et attachés, pieds nus ou chaussettes.
6. Le non-respect des horaires entraînera une exclusion du cours. Pour les mineurs n'ayant pas l'autorisation de quitter seul le cours : ils resteront dans la salle de danse en présence du professeur.
7. En cas d'absence au cours, parents et élèves majeurs doivent impérativement prévenir la professeure de danse par téléphone ou mail au moins 48h à l'avance.

Conditions d'accès au cours

1. Les chewing-gums, la nourriture et les boissons ne sont pas autorisés pendant le cours.
2. Les portables doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant le cours.
3. Les chaussures sont interdites dans les salles de danse.
4. Le port de bijoux est strictement interdit pendant le cours.
5. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux. Objets de valeurs déconseillés.
6. Les spectateurs ne sont pas admis pendant le cours.
7. L'enfant n'est plus sous la responsabilité du professeur de danse en cas de retard des parents.
8. Le comportement déviant d'un élève entraînant le non-respect d'autrui, du professeur ou du groupe, des lieux, du matériel, etc. entraînera un renvoi immédiat.

Engagement et tarifs

1. L'engagement est sur une année scolaire.
2. La fiche d'inscription et le paiement doivent être remis et signé avant le 1^{er} cours, hors cours d'essai.
3. Aucun remboursement n'est possible.
4. En cas d'annulation d'un cours ou d'absence, les chèques sont encaissés.
5. Pour les Galas de fin d'année, une participation supplémentaire pour l'achat de tissus, location de costumes de 15€ par chorégraphie sera demandée lors de l'inscription.
6. Pour les adultes ne souhaitant pas faire le gala, les cours de fin d'année seront axés sur la chorégraphie du spectacle essentiellement.

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner un renvoi définitif, sans aucun remboursement possible.

Nom du signataire (responsable légal) :

A Aubenas, le :

Signature précédée de la Mention "lu et approuvé"

Programme et tarifs

Jour	Horaires	Danse	Public	Lieu	Choix
LUNDI	09h30 à 11h30	Contemporain	Adultes	Aubenas Le Palabre	☐ 360 €
	12h00 à 13h00	Barre au sol	Adultes		☐ 360 €
	17h00 à 18h00	Classique	6-11 ans	St Julien du Serre	☐ 260 €
	18h30 à 19h30	Modern'Jazz	Ados-Adultes		☐ 360 €
MARDI	18h30 à 20h30 (semaines impaires)	Contemporain/Atelier/Sol	Ados-Adultes (solo/binôme)	Rosières	☐ 360 € * ☐ 700 € **
MERCREDI	10h00 à 11h00	Eveil-initiation	4-7 ans	Aubenas Le Palabre	☐ 260 €
	11h00 à 12h00	Classique	8-11 ans		☐ 260 €
	13h30 à 14h30	Classique	10-14 ans	Aubenas Le Bournot	☐ 260 €
	14h30 à 15h30	Modern'Jazz	10-14 ans		☐ 260 €
	15h30 à 16h30	Contemporain	10-14 ans-Ados		☐ 260 €
	16h30 à 17h30	Modern'Jazz	14-18 ans		☐ 360 €
JEUDI	17h00 à 18h00	Modern'Jazz	08-14 ans	Aubenas Le Palabre	☐ 260 €
	18h00 à 19h00	Modern'Jazz	Ados-Adultes		☐ 360 €
Adhésion annuelle					☐ 20 €
Total					€

* Inscription en solo

** Inscription en duo

Les lieux :

Aubenas

Le Palabre
6, Rue Albert Seibel

Aubenas

Centre Le Bournot
4, Bd Gambetta

Rosières

Salle motricité
Avenue André Jean

St Julien du Serre

Le Patio
Le Buis